

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 07/17/2015  
Date de révision: 10/29/2015

Version: 1.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
Nom du produit : Pro-Line® WP PAINT MARKER  
Synonymes : Pro-Line® WP PAINT MARKER - Black, Blue, Green, Orange, Silver, White, Yellow, Red

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : peindre

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

0.26 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

0.26 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

0.26 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
Cyclohexanone	(n° CAS) 108-94-1	19.57 White 23.93 Yellow 25.17 Red 23.88 Black 24.64 Blue 23.2 Green 24.27 Orange 25.25 Silver	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
tert-butyl acetate	(n° CAS) 540-88-5	27.9 – 28.04 White 38.6 – 38.79 Yellow 46.27 – 46.5 Red 47.75 Black 49.02 – 49.27 Blue 45.55 – 45.78 Green 47.81 – 48.05 Orange 50.22 – 50.48 Silver	Flam. Liq. 2, H225
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90-5	5.6 – 6.23 Silver	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	3.55 Black	Carc. 2, H351

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7	3.26 Red	Skin Sens. 1, H317
Ethyl acetate	(n° CAS) 141-78-6	0.65 White 0.97 Yellow 0.93 Red 1.07 Black 0.96 Green 0.92 Orange 0.94 Silver	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
[N,N,N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper	(n° CAS) 28654-73-1	0.07 – 0.16 Blue	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Gaz inerte. Mousse. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome..

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Procédés de nettoyage : Absorber et / ou contenir le déversement avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.  
Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Oxydant.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur.  
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.  
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pro-Line® WP PAINT MARKER		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Cyclohexanone (108-94-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	200 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	100 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	25 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)
tert-butyl acetate (540-88-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Ethyl acetate (141-78-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1440 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1400 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	1440 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
<b>Carbon black (1333-86-4)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3.5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	3.5 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m <sup>3</sup>
<b>[N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)</b>		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
<b>Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis; LRT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Métal)
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Éviter les éclaboussures. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale.
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Variable.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 97.8 °C
Point d'éclair	: 16.6 - 22.2 °C
Température d'auto-inflammation	: 426 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0.96 - 1.34
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 50 - 80 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation:poussière,brouillard: Non classé.

Cyclohexanone (108-94-1)	
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
tert-butyl acetate (540-88-5)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	4211 ppm 6 h
ATE CLP (voie orale)	4100.000 mg/kg de poids corporel
Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 18 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5620.000 mg/kg de poids corporel
Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m³ 4 h
[N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2500 mg/kg
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.3 mg/l/4h No mortality observed in this study.
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m³ 4 h

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: Non classé
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Non classé
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Non classé.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	: Non classé
<b>Cancérogénicité</b>	: Non classé.

<b>Cyclohexanone (108-94-1)</b>	
Groupe IARC	3 - Non classable

<b>Carbon black (1333-86-4)</b>	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

**Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles**

Voies d'exposition probables : Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>tert-butyl acetate (540-88-5)</b>	
CL50 poisson 1	240 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	410 mg/l 24 h

<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
CL50 poisson 1	220 mg/l
CE50 Daphnie 1	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	< 9.35 mg/l

<b>[N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)</b>	
CL50 poisson 1	> 146 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l 48 h

<b>Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)</b>	
CL50 poisson 1	> 218.64 mg/l ASTM 2000; test material: aluminium chloride hexahydrate; Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	1.4 mg/l OECD Guideline 202; test material: Aluminium hydroxide
LOEC (aigu)	72.89 mg/l
NOEC (aigu)	37.2 mg/l

<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>tert-butyl acetate (540-88-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	50 % 28 d

<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

<b>Carbon black (1333-86-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>tert-butyl acetate (540-88-5)</b>	
BCF poissons 1	5.61

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

<b>tert-butyl acetate (540-88-5)</b>	
Log Pow	1.64
<b>Ethyl acetate (141-78-6)</b>	
Potential de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
<b>4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol &lt;1%) (2786-76-7)</b>	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

- Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, II
- N° ONU (DOT) : UN1263
- Désignation officielle de transport (DOT) : Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base
- Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Flammable liquid
- Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger moyen

### ADR

- Description document de transport : UN 1263 PEINTURE, 3, II, (D/E)
- Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE
- Groupe d'emballage (ADR) : II
- Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3

### Transport maritime

- N° ONU (IMDG) : UN 1263
- Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURES
- Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
- Groupe d'emballage (IMDG) : II

### Transport aérien

- N° ONU (IATA) : UN 1263
- Désignation officielle de transport (IATA) : PEINTURE
- Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
- Groupe d'emballage (IATA) : II

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

<b>Cyclohexanone (108-94-1)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	
<b>tert-butyl acetate (540-88-5)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis	

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) : 5000 lb

### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### [N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

## 15.2. Réglementations internationales

### CANADA

#### Cyclohexanone (108-94-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### tert-butyl acetate (540-88-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### [N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Aluminum powder (stabilised) (7429-90-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

## Réglementations UE

#### Cyclohexanone (108-94-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### tert-butyl acetate (540-88-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### [N,N,N',N',N'',N''-hexaethyl-29H,31H-phthalocyaninetrimethylamino(2-)-N29,N30,N31,N32]copper (28654-73-1)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Aluminum powder (stabilised) (7429-90-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

## Directives nationales

### Pro-Line® WP PAINT MARKER

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).



# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 15.3. Les réglementations américaines

Pro-Line® WP PAINT MARKER	
Réglementations nationales ou locales	Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.

Carbon black (1333-86-4)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Cyclohexanone (108-94-1)
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

tert-butyl acetate (540-88-5)
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

Ethyl acetate (141-78-6)
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

Carbon black (1333-86-4)
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

## RUBRIQUE 16: Autres informations

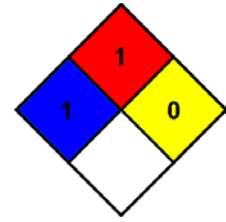
Indications de changement	: RUBRIQUE 15.
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <a href="http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database">http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database</a> . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <a href="http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html">http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html</a> .
Abréviations et acronymes	: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, Labelling, Packaging. EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population. GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals). LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic. TWA: Time Weight Average. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).

# Pro-Line® WP PAINT MARKER

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

- Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



### Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

LACO NA GHS SDS French

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*